

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

23 OCTOBRE 2003

PROJET DE DECRET
CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

—
PROGRAMME JUSTIFICATIF (1)
—

(1) Voir Doc. n° 462 (2003-2004) n° 1.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
 Chapitre I - Services généraux	
Division organique 01 - Dotation au Parlement de la Communauté française	4
Division organique 06 - Cabinets ministériels	4
Division organique 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et Organismes non rattachés aux divisions organiques	7
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	8
Division organique 12 - Informatique	11
Division organique 13 - Gestion des immeubles	11
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	12
 Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	13
Division organique 16 - Santé	14
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	16
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée	18
Division organique 19 - Enfance	18
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	19
Division organique 21 - Arts de la Scène	21
Division organique 22 - Livre	23
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	24
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	25
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	25
Division organique 26 - Sport	26
	<u>Page</u>
 Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	29
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	30

Division organique 45 - Recherche scientifique	31
Division organique 46 - Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	32
Division organique 48 - Centres P.M.S. - Inspection médicale scolaire	32
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	33
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	34
Division organique 52 - Enseignement secondaire	37
Division organique 53 - Enseignement spécial	39
Division organique 54 - Enseignement universitaire	40
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	43
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	46
Division organique 57 - Enseignement artistique	48
Division organique 58 - Enseignement à distance	49

Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française

Division organique 85 - Dette directe	51
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	51
Division organique 87 - Dette liée aux emprunts des Organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française	52

Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	53
---	----

**CHAPITRE I
SERVICES GENERAUX**

**DIVISION ORGANIQUE 01
DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

PROGRAMME 1 - DOTATION

11. Charges diverses

- 01.31 11 Dotation au Parlement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 810 milliers d'euros

**DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTERIELS**

PROGRAMME 1 - CABINET DU MINISTRE-PRESIDENT CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

11. Personnel

- 11.01 11 Traitement et frais de représentation du Ministre-Président
Réduction : - 14 milliers d'euros

12. Biens et services

- 12.19 12 Frais de fonctionnement du Cabinet
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

14. Equipement

- 74.01 14 Dépenses patrimoniales du Cabinet
Réduction : - 30 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.12.19.12

PROGRAMME 2 - CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DU MINISTRE DU BUDGET

21. Personnel

- 11.01 21 Traitement et frais de représentation du Ministre
Réduction : - 5 milliers d'euros

- 11.02 21 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet
Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

22. Biens et services

- 12.19 22 Frais de fonctionnement du Cabinet
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

26. Fonctionnement du Cabinet du Ministre du Budget

- 12.19 26 Frais de fonctionnement du Cabinet du Ministre du Budget (nouveau)
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET DES MISSIONS CONFIEES A L'O.N.E.

31. Personnel

- 11.01 31 Traitement et frais de représentation du Ministre
Réduction : - 6 milliers d'euros
- 11.02 31 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 11.03 31 Provision pour cotisation de la pension du Ministre (y compris années antérieures)
Réduction : - 40 milliers d'euros

PROGRAMME 4 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

41. Personnel

- 11.01 41 Traitement et frais de représentation du Ministre
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

PROGRAMME 5 - CABINET DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR , DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

51. Personnel

- 11.01 51 Traitement et frais de représentation de la Ministre
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

- 11.02 51 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
Réduction : - 29 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

52. Biens et services

- 12.19 52 Frais de fonctionnement du Cabinet
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

53. Installations - Loyers

- 12.06 53 Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
Crédit supplémentaire années antérieures : 8 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

54. Equipement

- 74.01 54 Dépenses patrimoniales du Cabinet
Réduction : - 30 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 6 - CABINET DU MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL

61. Personnel

- 11.01 61 Traitement et frais de représentation du Ministre
Réduction : - 39 milliers d'euros
- 11.02 61 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
Crédit supplémentaire : 78 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

62. Biens et services

- 12.19 62 Frais de fonctionnement du Cabinet
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 8 - CABINET DE LA MINISTRE DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DE LA SANTE**81. Personnel**

- 11.01 81 Traitement et frais de représentation de la Ministre
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

82. Biens et services

- 12.19 82 Frais de fonctionnement du Cabinet
Réduction : - 10 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 9 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**91. Loyers - Frais de fonctionnement**

- 01.01 91 Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel des cabinets (nouveau)
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 11.02 91 Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 12.01 91 Charges liées aux Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française (bâtiments en location) (nouveau)
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 12.02 91 Charges liées aux Cabinets dissous (nouveau)
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 12.04 91 Charges liées au siège du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
Crédit supplémentaire années antérieures : 43 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

- 12.06 91 Loyers des biens immobiliers des divers services des Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

Crédit supplémentaire années antérieures : 56 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET ORGANISMES NON RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Loyers

- 12.06 01 Loyers et charges locatives (nouveau)

Crédit supplémentaire : 34 milliers d'euros

Installation des services du Médiateur et du Corps des Commissaires du Gouvernement

PROGRAMME 1 - MEDiateur DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

11. Fonctionnement

- 01.01 11 Dotation au service du médiateur (nouveau)

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Installation en septembre plutôt qu'en novembre comme prévu à l'initial 2003

PROGRAMME 2 - INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

21. Fonctionnement

- 01.01 21 Dotation à l'Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (nouveau)

Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 3 - CORPS INTERMINISTERIELS DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

31. Frais de fonctionnement des Commissaires

- 01.01 31 Provision pour la création du Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement (nouveau)

Crédit supplémentaire : 139 milliers d'euros

PROGRAMME 4 - SERVICES D'APPUI DES CABINETS MINISTERIELS

41. Frais de fonctionnement

- 12.01 41 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)

Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros

Décision du Gouvernement du 19 décembre 2002

- 12.08 41 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information (nouveau)

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base à l'ajustement

Convention Communauté française Belga, Site internet et intranet pour les Cabinets, gestion du contrat Repobel

- 12.27 41 Dépenses en relation avec le développement de projets relatifs à la société de la connaissance et au suivi et à l'évaluation des effets des politiques publiques

Crédit supplémentaire : 345 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base à l'ajustement

- 74.01 41 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

43. Autonomie des personnes du 3ème âge

- 01.01 43 Réponse francophone coordonnée aux problèmes de la perte d'autonomie des personnes âgées

(nouveau)

Crédit supplémentaire : 385 milliers d'euros

Transfert de la D.O.11

DIVISION ORGANIQUE 11 AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

- 11.03 01 Personnel statutaire

Réduction : - 3115 milliers d'euros

Transfert de :

- 1131 milliers d'euros vers l'A.B. 11.04.01, et de 214 milliers d'euros vers l'A.B. 12.05.02

- 400 milliers d'euros vers l'A.B. 11.05.01

- 10 milliers d'euros vers l'A.B. 11.10.01 (CSAA)

Nouveau calcul en fonction des besoins constatés

- 11.04 01 Personnel autre que statutaire

Crédit supplémentaire : 1131 milliers d'euros

Adaptation selon les dépenses réelles au 30 juin

- 11.05 01 Indemnités de préavis

Crédit supplémentaire : 400 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

- 11.10 01 Personnel détaché et pensionné - dépenses diverses

Crédit supplémentaire années antérieures : 10 milliers d'euros

Déclaration de créance du CGRI introduite tardivement

02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

- 01.05 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand

Crédit supplémentaire : 183 milliers d'euros

Nouvelle estimation

- 12.01 02 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes

étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Notamment facture de l'étude de l'Université de Mons-Hainaut pour la modernisation de la Fonction publique

- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Crédit supplémentaire : 564 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

- 12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service

(y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)

Crédit supplémentaire : 214 milliers d'euros

Augmentation des demandes d'abonnement STIB

Augmentation des quotas kilométriques de la Santé et de l'Aide à la jeunesse

Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros

CSAA : créances introduites tardivement

Utilisation de moyens de transport personnel dans des circonstances exceptionnelles

- 12.07 02 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Déménagement du SAJ de Bruxelles et nouveaux dossiers introduits

03. Responsabilité de la Communauté française - Service juridique

- 34.01 03 Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française

Crédit supplémentaire : 140 milliers d'euros

Païement d'indemnités

06. Médecine du travail

- 12.34 06 Conventions inhérentes à la Médecine du travail

Crédit supplémentaire : 62 milliers d'euros

Augmentation des tarifs 2003

08. Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil

- 41.41 08 Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française

Réduction : - 35067 milliers d'euros

- 41.42 08 Dotation au Fonds Ecureuil (nouveau)

Réduction : - 4018 milliers d'euros

- 41.43 08 Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil (nouveau)

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GENERAL**12. Information et recherches.**

- 01.01 12 Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)

Crédit supplémentaire : 126 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des dossiers introduits

14. Cinémathèque

- 12.01 14 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 6 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 74.01.14

- 74.01 14 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Achat d'un véhicule de service

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SELECTION**21. Formation**

- 01.01 21 Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration

Crédit supplémentaire : 310 milliers d'euros

Nouvelle estimation des besoins

- 01.02 21 Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations (nouveau)

Réduction : - 148 milliers d'euros

Annulation du crédit

- 01.03 21 Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics (nouveau)

Réduction : - 88 milliers d'euros

Annulation du crédit

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANCAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES**31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française**

- 12.25 31 Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend

Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 12.27 31 Dépenses en relation avec le rayonnement de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans le cadre du suivi de la Présidence belge de l'Union européenne et du développement de projets relatifs

à la société de la connaissance

Réduction : - 536 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant, transfert partiel vers les A.B. 12.08.41 et 12.27.31 de la D.O.10

- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

32. Egalité des chances

- 12.30 32 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles

Réduction : - 100 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.06.32

- 33.06 32 Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

34. Manifestations diverses

- 12.71 34 Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 33.02 34 Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive

Réduction : - 27 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

36. Interventions diverses de la Loterie nationale

- 01.01 36 Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires(C)

Crédit supplémentaire : 169 milliers d'euros

Nouvelle estimation

37. Aide à l'autonomie des personnes du 3ème âge

- 01.01 37 Réponse francophone coordonnée au problème de la perte d'autonomie des personnes âgées (pour mémoire)

Réduction : - 385 milliers d'euros

Transfert vers la D.O.10

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14. Dotation ETNIC - Cyberécoles

- 41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC) (nouveau)

Crédit supplémentaire : 1400 milliers d'euros

Nouveau calcul de la dotation

**DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES**

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

12. Loyers et énergie

- 12.06 12 Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments

Réduction : - 500 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

13. Biens, services, assurances

- 12.07 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)

Crédit supplémentaire : 344 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

14. Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française

- 22.22 14 Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"

Réduction : - 59 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN**

PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES

11. Commissariat général aux Relations internationales

- 41.01 11 Dotation au Commissariat général aux Relations internationales

Crédit supplémentaire : 351 milliers d'euros

Nouveau calcul de la dotation

12. Interventions diverses dans le cadre des Relations internationales

- 12.71 12 Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des Relations internationales - Grands événements internationaux

Crédit supplémentaire : 140 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

CHAPITRE II
SANTE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

13. Aide à la jeunesse

- 72.01 13 Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros

Section supplémentaire à l'I.P.P.J. de Wauthier-Braine

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

22. Musées

- 52.41 22 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Réduction : - 134 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 52.42 22 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 41 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 46 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

23. Infrastructures culturelles

- 63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 370 milliers d'euros

Recalcul en fonction des dossiers introduits

- 63.42 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 153 milliers d'euros

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 245 milliers d'euros

Plusieurs dossiers importants ont été mis en chantier en 2002

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 115 milliers d'euros

Exécution des travaux prioritaires au théâtre des DOMS à Avignon

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 599 milliers d'euros

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 130 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 514 milliers d'euros

Recalcul du crédit

- 72.65 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Réduction : - 27 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 130 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

**DIVISION ORGANIQUE 16
SANTÉ**

PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES

11. Accords de coopération

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération

Réduction : - 13 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.02.12

12. Académie royale de médecine de Belgique

- 33.02 12 Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

La dotation était inchangée depuis plusieurs années

PROGRAMME 2 - MEDECINE PREVENTIVE

21. Subventions en matière de promotion de la santé

- 33.05 21 Subventions à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 33.07 21 Politique locale de promotion de la santé

Réduction : - 155 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 43.01.21

- 43.01 21 Politique locale de promotion de la santé

Crédit supplémentaire : 155 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

22. Actions en matière de protection de la santé

- 12.36 22 Contrôle médico-sportif

Réduction : - 355 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.11 22 Prévention du cancer

Réduction : - 50 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.13 22 Prévention des anomalies métaboliques

Crédit supplémentaire années antérieures : 35 milliers d'euros

Augmentation du nombre de prestations en 2002

- 74.01 22 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

23. Interventions diverses en matière de santé

- 12.42 23 Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé

Crédit supplémentaire : 260 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 33.36 23 Subventions au programme de transition professionnelle (nouveau)

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole

- 33.01 31 Subventions de fonctionnement des services libres

Crédit supplémentaire années antérieures : 39 milliers d'euros

Créance tardive

33. Subventions de l'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables

52.10 33 Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)

Réduction : - 26 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

63.01 33 Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)

Réduction : - 13 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE A LA JEUNESSE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services :

frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros

Recalcul du crédit en fonction des besoins constatés

03. Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

12.32 03 Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse et au centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au centre d'Everberg

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Augmentation des frais et augmentation des places à Everberg

04. Formation

12.33 04 Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Augmentation du nombre d'agents et du coût des formations

05. Achat de matériel

74.01 05 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

07. Provision

01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index

Crédit supplémentaire : 515 milliers d'euros

Indexation au 1/6/2003 pour les subsides de fonctionnement et au 1/7/2003 pour les subsides de personnel

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS

11. Prévention générale

12.37 11 Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement

Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

- 33.08 11 Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse
Réduction : - 60 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

12. Initiatives locales

- 12.70 12 Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse
Réduction : - 20 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 33.16 12 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection et de l'aide à la jeunesse
Réduction : - 30 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 33.17 12 Subvention au service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

13. Aide à l'adoption

- 12.74 13 Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Organisation en 2003 d'un séminaire de formation
Prestation des intervenants
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
Créance tardive (facture 2000)

14. Etablissements , milieux d'accueil et initiatives diverses

- 33.11 14 Formation continuée en matière d'Aide à la Jeunesse
Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 33.14 14 Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.17 14 Subventions des services d'aide en milieu ouvert
Crédit supplémentaire : 343 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 33.18 14 Subventions des centres d'orientation éducative
Crédit supplémentaire : 183 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 33.19 14 Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques
Réduction : - 100 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 33.21 14 Subventions à des internats scolaires
Crédit supplémentaire : 123 milliers d'euros
 Augmentation du nombre de jeunes en internats scolaires
- 33.24 14 Subventions des services de placement familial
Réduction : - 132 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.25 14 Subventions des services de protutelle
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation sur base des besoins réels
- 33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement
Crédit supplémentaire : 1940 milliers d'euros
 Adaptation sur base des besoins réels
- 33.29 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les centres de jour
Réduction : - 319 milliers d'euros
 Pas d'agrément du centre de jour au 30/6/2003
- 33.34 14 Subventions des équipes "S.O.S. - Enfants"
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros

16. Actions communes du Gouvernement

- 33.05 16 Subventions du programme de transition professionnelle
Réduction : - 13 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPECIALISEE

PROGRAMME 1 - AIDE AUX DETENUS

12. Aide sociale aux détenus

- 33.03 12 Subsidés aux services d'aide sociale aux justiciables
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Augmentation de catégorie d'agrément

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

- 33.06 11 Dotations complémentaires à l'O.N.E. relatives aux centres de vacances
Crédit supplémentaire années antérieures : 4 milliers d'euros
 Crédit 2002 insuffisant
- 33.36 11 Subvention complémentaire O.N.E. pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Contrat de gestion ONE, article 134

- 33.38 11 Subvention complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Crédit supplémentaire : 244 milliers d'euros
 Contrat de gestion ONE, article 126§2, prévoit 169 milliers d'euros (PACA) et l'article 132, 75 milliers d'euros
- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Crédit supplémentaire : 2818 milliers d'euros
 Contrat de gestion ONE, notamment articles 120 et 125
- 41.03 11 Provision pour dotation à l'O.N.E. destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve "avances provisionnelles"
 (nouveau)
Crédit supplémentaire : 205 milliers d'euros

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21. Politique et accueil

- 01.01 21 Dépenses relatives à la politique de l'enfance
Crédit supplémentaire : 322 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 33.08 21 Subvention dans le cadre de la politique de l'enfance
Réduction : - 46 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.40 21 Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant
Réduction : - 60 milliers d'euros
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
- 52.46 21 Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance
Réduction : - 203 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

22. Ecoles de devoirs

- 33.01 22 Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs
Réduction : - 838 milliers d'euros

23. Charte d'avenir

- 01.01 23 Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir
Réduction : - 819 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GENERALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02. Biens et services

- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services :

frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Frais de fonctionnement de la réserve centrale des bibliothèques à Lobbes

- 12.31 02 Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles

Crédit supplémentaire années antérieures : 14 milliers d'euros

Créances tardives

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications

- 01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel

Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros

Solde d'une subvention à l'Ecomusée du Pays des Collines

- 12.50 11 Dépenses de toute nature relatives aux activités socio-culturelle

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Diversification des types de formation, hausse du niveau de formation

12. Activités culturelles - F.B.A.

- 33.06 12 Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne

Réduction : - 19 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

13. Activités culturelles pluridisciplinaires

- 33.07 13 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires

Réduction : - 28 milliers d'euros

Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros

Soldes de 2 subventions 2001, Os à Moëlle et Ecole communale de Viroinval

- 33.09 13 Subventions Culture-école

Réduction : - 28 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.12 13 Subventions aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels

Réduction : - 2 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.13.13

- 33.13 13 Subventions aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels, y compris créances années antérieures (nouveau)

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

15. Organismes culturels

- 52.21 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux :

associations et compagnies de théâtre, musique et danse

associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées

Réduction : - 14 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 74.05 15 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 74.06 15 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Réduction : - 11 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 74.07 15 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française
Réduction : - 57 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
Crédit supplémentaire années antérieures : 43 milliers d'euros
 2 factures (Musée de la photographie - achat de matériel)

PROGRAMME 2 - CENTRES CULTURELS

24. Subventions extraordinaires aux Centres culturels

- 33.43 24 Subventions extraordinaires aux centres culturels
 - Région de langue française
Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

25. Halles de Schaerbeek

- 33.45 25 Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 21

ARTS DE LA SCENE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

12. Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques

- 01.01 12 Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle
Réduction : - 39 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - THEATRE

23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

- 33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés
Crédit supplémentaire : 109 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des besoins constatés

- 33.42 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française
- Région de langue française
Réduction : - 2 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

25. Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse

- 33.46 25 Subventions aux compagnies et théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse conventionnées
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
Intervention pour le festival du Centre dramatique Wallonie Enfance et Jeunesse
- 33.47 25 Subventions aux compagnies et théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse agréés
Réduction : - 35 milliers d'euros
Transfert vers les A.B. 33.46.25 et 33.50.25
- 33.50 25 Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
Intervention notamment pour Noël au théâtre

29. Promotion, recherche et création théâtrales

- 33.04 29 Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale
Réduction : - 5 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.06 29 Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales
Réduction : - 8 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - MUSIQUE

32. Subventions en musique classique

- 33.24 32 Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine
Réduction : - 13 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.25 32 Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

37. Organismes de musique classique et contemporaine contrats-programmés ou conventionnés

- 33.29 37 Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés
Crédit supplémentaire : 105 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 33.30 37 Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

PROGRAMME 4 - ART DE LA DANSE**43. Compagnies de danse**

- 33.36 43 Subventions aux compagnies de danse contrats-programmés

Réduction : - 6 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.37 43 Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement (nouveau)

Crédit supplémentaire : 110 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

44. Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals

- 33.15 44 Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création

Réduction : - 104 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 22**LIVRE****PROGRAMME 1 - LECTURE PUBLIQUE****11. Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre**

- 01.01 11 Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques

Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros

Subvention 2001

- 01.02 11 Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française

Réduction : - 8 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.14.11

- 33.14 11 Subventions pour de activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Adaptation en fonction des besoins constatés (demande de subsides introduites par les bibliothèques)

PROGRAMME 2 - LETTRES FRANCAISES ET PROMOTION DU LIVRE**21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres**

- 12.40 21 Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Adaptation aux besoins (achat de livres, animations littéraires, Fureur de lire, ...)

24. Promotion du livre belge de langue française

- 12.42 24 Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre

Réduction : - 15 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 12.40.21

PROGRAMME 5 - INFORMATIQUE**51. Aide au développement informatique**

- 12.32 51 Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française

Réduction : - 12 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 12.02.02 D.O.20 pour l'ouverture de la réserve centrale de Lobbés

**DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE**

PROGRAMME 2 - JEUNESSE**21. Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse**

- 33.03 21 Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention

Crédit supplémentaire : 324 milliers d'euros

Impact 2003 de nouvelles décisions prises en 2002

- 33.09 21 Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles

Réduction : - 46 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.03.21

23. Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel

- 33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs

Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

25. Formation

- 33.40 25 Subventions pour la formation d'animateurs volontaires

Crédit supplémentaire : 248 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE**31. Activités du Service**

- 33.27 31 Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention

Réduction : - 72 milliers d'euros

Transfert vers les A.B. 33.28.31 et 33.33.33

- 33.28 31 Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances années antérieures

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Soldes de subventions

33. Soutien aux centres d'expression et de créativité

- 33.33 33 Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 24
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES

11. Promotion, diffusion et animation en faveur du patrimoine culturel

- 33.08 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel
 - Région de langue française
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 33.09 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel
 - Région bruxelloise
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 33.08.11

- 43.11 11 Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics
 - Région de langue française
Réduction : - 54 milliers d'euros
 Transfert vers les A.B. 33.08.11 et 43.12.11

- 43.12 11 Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics
 - Région bruxelloise
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 74.80 11 Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française
 - Région de langue française
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 33.34.12

12. Institutions ayant signé une convention

- 33.34 12 Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Indexation

- 33.35 12 Subventions à l'ASBL "Domaine de Seneffe - Musée de l'orfèvrerie de la Communauté française" liée par contrat-programme à la Communauté française
Réduction : - 19 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 33.34.12

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES**12. Commissions et Conseil Supérieur de l'Audiovisuel**

- 12.21 12 Dépenses en relation avec le Conseil supérieur de l'Audiovisuel
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO**21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle**

- 33.06 21 Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel
Réduction : - 232 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 41.03.21

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION**31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.**

- 41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision belge de la Communauté française (R.T.B.F.)
Crédit supplémentaire : 1630 milliers d'euros
 Indexation de la dotation
Crédit supplémentaire années antérieures : 1242 milliers d'euros
 Article 56 du contrat de gestion

- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Indexation prévue au contrat de gestion
Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros
 Recalcul opéré sur base de l'indice effectif en janvier 2003

32. Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite

- 81.05 32 R.T.B.F. - Soutien au projet TV5
Crédit supplémentaire : 206 milliers d'euros
 Montant prévu au vote du budget TV5 Monde (conférence de Paris du 5/12/2002)

33. Soutien aux télévisions communautaires

- 31.09 33 Subvention en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision
Réduction : - 89 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 74.06.33
- 74.06 33 Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros
 Financement des coûts d'aménagement et d'équipement des nouveaux studios de Vidéoscope

DIVISION ORGANIQUE 26**SPORT****PROGRAMME 1 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT****11. Imprimés, publications, relations publiques**

- 11.05 11 Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)
Crédit supplémentaire : 1086 milliers d'euros

Nouvelle estimation basée sur l'activité constatée

- 12.33 11 Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)

Réduction : - 3138 milliers d'euros

Nouvelle estimation basée sur l'activité constatée

14. Centres sportifs

- 01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs

Crédit supplémentaire : 828 milliers d'euros

Reprise de certaines dépenses imputées sur le Fonds des Sports

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

21. Promotion du sport et de l'A.D.E.P.S.

- 12.30 21 Promotion du sport

Réduction : - 8 milliers d'euros

Transfert vers les CSAA

Crédit supplémentaire années antérieures : 8 milliers d'euros

Créance introduite tardivement

22. Etudes et recherches dans le domaine du sport

- 12.32 22 Frais d'études et de recherches dans le domaine du sport en général ou touchant les services de la Direction générale du sport

Réduction : - 28 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs

- 33.14 32 Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres

Réduction : - 1 millier d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.15 32 Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif

Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros

Adaptation en fonction des demandes enregistrées

34. Insertion sociale par le sport

- 12.34 34 Insertion sociale par la pratique du sport

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

Succès de l'opération Eté-Jeunes

- 33.16 34 Subvention au sports de quartier

Réduction : - 65 milliers d'euros

Transfert partiel vers l'A.B. 12.34.34

35. Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs

- 01.02 35 Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement

Réduction : - 175 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

- 12.01 35 Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin

Réduction : - 1 millier d'euros

- 33.02 35 Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières

Réduction : - 16 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.04 35 Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports

Réduction : - 39 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.05 35 Subventions à des ASBL de gestion de centres sportifs

Réduction : - 25 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.10 35 Subvention projet sports et éthique

Réduction : - 27 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

- 33.11 35 Sport pour tous

Réduction : - 30 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

- 33.18 35 Subvention aux centres sportifs locaux

Réduction : - 612 milliers d'euros

Nouveau calcul - Transfert vers l'A.B. 01.01.14

- 52.10 35 Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité (nouveau)

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

36. Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage

- 12.36 36 Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives

Réduction : - 54 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

**CHAPITRE III
EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION**

**DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION,
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS
INTERNATIONALES**

**PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE
L'ENSEIGNEMENT**

12. Frais de fonctionnement

- 01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires (nouveau)
Réduction : - 235 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

14. Chargés de mission - Transports scolaires

- 11.04 14 Dépenses de personnel
Réduction : - 7 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

20. Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales

- 01.02 20 Provision d'index
Crédit supplémentaire : 11300 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des besoins

21. Provisions diverses

- 01.01 21 Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension
Réduction : - 4179 milliers d'euros
Nouvelle estimation

22. Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire

- 11.31 22 Dépenses relatives aux arriérés O.N.S.S. - Cotisations afférentes aux rémunérations différées des enseignants temporaires
Crédit supplémentaire : 7790 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres adaptés

**PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX -
ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS**

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.03 40 Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux (nouveau)
Réduction : - 65 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 41.01 40 Dotation à l'Institut de formation continuée
Crédit supplémentaire : 3743 milliers d'euros
Nouvelle estimation

41. Recherches en Education

- 01.02 41 Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 5 - COLLABORATION A DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

55. Organisation des études - Enseignement supérieur

- 12.30 55 Recherches, enquêtes et frais d'études
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 6 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION

60. Frais de fonctionnement

- 12.01 60 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 8 - ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

80. Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles

- 30.01 80 Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'Enseignement de promotion sociale (B)
Crédit supplémentaire : 4380 milliers d'euros
 Nouvelle estimation

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

90. Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de

l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire

- 01.05 90 Dépenses relatives aux Commissions des discriminations positives
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

**DIVISION ORGANIQUE 44
 BATIMENTS SCOLAIRES**

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FOND NATIONAL DE GARANTIE

01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires

- 01.05 01 Programme d'urgence 2003 (nouveau)
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 365 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 45

RECHERCHE SCIENTIFIQUE**PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION****02. Frais de fonctionnement**

- 12.20 02 Dépenses quelconques au soutien de la recherche
Réduction : - 23 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 1 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILES**14. Dépenses coopération scientifique**

- 34.02 14 Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES**20. Recherche scientifique fondamentale collective**

- 31.01 20 Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective
 - Initiative ministérielle
Réduction : - 170 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 31.02 20 Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective
 - Initiative ministérielle récurrente
Réduction : - 30 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE**31. Subventions ASBL ou assimilés**

- 33.09 31 Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.10 31 Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

- 41.04 33 Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27/07/1971)
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros
 Adaptation de la subvention en fonction des crédits alloués aux 3 Universités complètes (ULG, UCL, ULB)

35. Fonds et programmes de recherche

- 41.12 35 Programmes de recherche concertés - frais de gestion
Réduction : - 96 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE
BELGIQUE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Augmentation des consommations pour matériel informatique

**PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE
L'ENSEIGNEMENT**

12. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.04 12 Personnel autre que statutaire
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 12.01.02

**DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS - INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE**

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S.

52. Centres P.M.S. officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.23 52 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Indexation des subventions

53. Centres P.M.S. officiels subventionnés - Aide connexe

- 43.08 53 Formation et recyclage des membres du personnel technique
Réduction : - 48 milliers d'euros
 Annulation du crédit

- 43.09 53 Formation réseau CPMS (nouveau)
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

- 43.10 53 Formation établissements CPMS (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

54. Centres P.M.S. libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.23 54 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Indexation des subventions

55. Centres P.M.S. libres subventionnés - Aide connexe

- 44.08 55 Formation et recyclage des membres du personnel technique
Réduction : - 75 milliers d'euros
 Transfert partiel vers les A.B. 44.09.55 et 44.10.55

- 44.09 55 Formation réseau CPMS (nouveau)
Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

- 44.10 55 Formation établissements CPMS (nouveau)
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

DIVISION ORGANIQUE 50

AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITES DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

21. Structures - Programmes - Formation et information

- 12.01 21 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Coût de l'organisation des épreuves externes dans les enseignements fondamental et secondaire organisées par la Communauté française
- 12.03 21 Logiciels d'orientation
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 12.01.21
- 41.01 21 Subventions en faveur de recherches et d'études
Réduction : - 59 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

22. Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté

- 01.02 22 Formation et recyclage des membres du personnel des CPMS
Réduction : - 64 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit
- 01.04 22 Formation Enseignement spécial
Réduction : - 146 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit
- 01.05 22 Formation Enseignement secondaire
Réduction : - 240 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

24. Formation CPMS

- 01.01 24 Formation réseau CPMS (nouveau)
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 01.02 24 Formation établissements CPMS (nouveau)
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 01.03 24 Formation réseau CPMS - Enseignement spécial (nouveau)

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

- 01.04 24 Formation établissements CPMS - Enseignement spécial (nouveau)

Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

- 01.05 24 Formation réseau CPMS - Enseignement secondaire (nouveau)

Crédit supplémentaire : 546 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

- 01.06 24 Formation établissements CPMS - Enseignement secondaire (nouveau)

Crédit supplémentaire : 233 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 5 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

51. Frais de fonctionnement

- 41.30 51 Dotations globales aux centres d'Enseignement supérieur hors université et Hautes écoles; Han-sur-Lesse (les Masures) et Buzenol

Réduction : - 140 milliers d'euros

Transfert partiel vers l'A.B. 41.31.51

- 41.31 51 Dotation centre STREE

Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 8 - CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER

80. Frais de fonctionnement

- 41.23 80 Dotation globale

Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 51

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 3 - SUBSISTANCE INSPECTION

30. Frais de fonctionnement

- 12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros

Factures SNCB novembre et décembre 2002

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES

53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit supplémentaire : 267 milliers d'euros

Crédit supplémentaire années antérieures : 10 milliers d'euros

Rectificatif de subventions 2000-2001

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 159 milliers d'euros
 Nouveau calcul en fonction des paramètres adaptés
Crédit supplémentaire années antérieures : 39 milliers d'euros
 Rectificatif de subventions 2001-2002

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES**70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Réduction : - 2267 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 340 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'Enseignement officiel subventionné

- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros
 Demande tardive d'une école (1999-2000)

74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 223 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

75. Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'Enseignement libre subventionné

- 44.04 75 Internats du primaire - Intervention de la Communauté
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Demande pour un interne, année scolaire 2001-2002
- 44.06 75 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Demandes tardives de 2 écoles (année scolaire 1999-2000 et 2001-2002)

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES**80. Initiatives diverses**

- 01.05 80 Dépenses de toute nature en relation avec l'opération "ouvrir mon quotidien" (nouveau)
Crédit supplémentaire : 75 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

81. Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental

- 01.01 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental
Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros
 Notamment dernière tranche subside 2001 pour la Ligue des familles

- 01.03 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental, y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire années antérieures : 70 milliers d'euros
 Créances tardives
- 01.05 81 Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir (nouveau)
Réduction : - 306 milliers d'euros
 Annulation du crédit
- 01.06 81 Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques (nouveau)
Réduction : - 33 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE

90. Discriminations positives

- 01.01 90 Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive
Réduction : - 62 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.03 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Nombre de classes-passerelles fixé à 26 au lieu de 24

92. Formations en relation avec l'Enseignement fondamental

- 01.03 92 Formation relative à l'Enseignement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit
- 01.04 92 Subventions aux Ecoles et Instituts Supérieur de pédagogie (nouveau)
Réduction : - 1301 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.05 92 Formation en cours de carrière - niveau meso officiel subventionné (nouveau)
Réduction : - 641 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.09 92 Formation en cours de carrière - niveau meso libre subventionné confessionnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 508 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 01.10 92 Formation en cours de carrière - niveau meso libre non confessionnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 01.11 92 Formation en cours de carrière - niveau meso non affilié (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

93. Brevet sélection

- 01.02 93 Formation brevet sélection Communauté française

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Recalcul en fonction des paramètres adaptés

DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 76 milliers d'euros
 Créances 2002

PROGRAMME 3 - SUBSISTANCE INSPECTION

30. Frais de fonctionnement

- 12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros
 Reconstitution après réduction par redistribution

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 2092 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'actualisation des paramètres

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant en fonction des calculs actualisés

- 43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 545 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de la population scolaire
Crédit supplémentaire années antérieures : 14 milliers d'euros
 Rectificatif années antérieures (2001-2002)

54. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice

- 43.08 54 Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice
Réduction : - 194 milliers d'euros
 Annulation du crédit

- 43.10 54 Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 404 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

- 43.11 54 Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 203 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats
Réduction : - 38 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des calculs actualisés

44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 2855 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des calculs actualisés
Crédit supplémentaire années antérieures : 19 milliers d'euros
 Solde de subvention de fonctionnement (2001-2002)

56. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice

44.08 56 Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice
Réduction : - 592 milliers d'euros
 Annulation du crédit

44.10 56 Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 1290 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

44.11 56 Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 645 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT

70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 70 Dotation globale - Enseignement à horaire réduit
Crédit supplémentaire : 190 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

90. Discriminations positives - Enseignement secondaire

01.05 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel supplémentaire dans les écoles et implantations à discrimination positive dans l'enseignement secondaire
Réduction : - 18 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

91. Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement

01.02 91 Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
 Déclarations de créances relatives à des subventions 2001

01.03 91 Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 16 milliers d'euros
 Déclarations de créances relatives à des subventions 2001

- 01.06 91 Dépenses de toute nature avec les cyberécoles (nouveau)

Réduction : - 20 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

92. Activités interréseaux

- 01.01 92 Formation et évaluation formative - Formation continuée interréseaux

Réduction : - 4535 milliers d'euros

Annulation du crédit

93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

- 01.01 93 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles

Réduction : - 14 milliers d'euros

Transfert vers les CSAA

Crédit supplémentaire années antérieures : 14 milliers d'euros

Déclarations de créances relatives à des subventions 2001

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPECIAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 176 milliers d'euros

Transfert du contrat et assistance technique vers l'ETNIC de 154 milliers d'euros et de 21 milliers d'euros vers l'A.B. 01.01.80

PROGRAMME 3 - SUBSISTANCE INSPECTION

30. Frais de fonctionnement

- 12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 13 milliers d'euros

Transfert vers les CSAA

Crédit supplémentaire années antérieures : 13 milliers d'euros

Déclarations de créances 2002

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale

Crédit supplémentaire : 989 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés (index et variation élèves)

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires

Crédit supplémentaire : 137 milliers d'euros

Adaptation des taux à l'index de janvier 2003

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi

Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
Déclarations de créances tardives

- 43.08 54 Formation et recyclage des enseignants du pédagogique
Réduction : - 193 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 236 milliers d'euros
Taux adaptés à l'index de janvier 2003
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
Solde de subvention de fonctionnement pour une école, année scolaire 1999-2000

57. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 43.09 57 Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 43.10 57 Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 44.08 57 Formation et recyclage des enseignants du pédagogique
Réduction : - 354 milliers d'euros
Annulation du crédit
- 44.09 57 Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 143 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 44.10 57 Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné (nouveau)
Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

80. Initiatives diverses

- 01.01 80 Dépenses de toute nature liées aux travaux de recherches relatives à l'Enseignement spécial (nouveau)
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base

**DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Crédit supplémentaire : 330 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 76 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons-Hainaut

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 14 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

41.14 10 Allocation de fonctionnement - Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux

Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 10 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971

Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 4 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

21. Subventions

44.04 21 Subventions à la Fondation universitaire luxembourgeoise

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

Subvention liée à l'évolution annuelle moyenne des montants inscrits aux titres d'allocations de fonctionnement des 9 institutions universitaires, à l'exercice budgétaire précédent

23. Allocations de fonctionnement

44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain

Crédit supplémentaire : 422 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 99 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles

Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 81 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur

Crédit supplémentaire : 106 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 24 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

- 44.15 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons

Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons

Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 11 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles

Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros

Adaptation des allocations de fonctionnement en fonction de l'indice-santé attendu fin décembre 2003 selon le prescrit légal

Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros

Régularisation des allocations de grand entretien 2002, compte tenu de l'indice-santé réel à fin décembre 2002

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

31. Synergies

- 01.01 31 Subventions pour le développement de synergies (nouveau)

Crédit supplémentaire : 620 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

41. Frais de fonctionnement

- 12.70 41 Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire

Réduction : - 34 milliers d'euros

Annulation du crédit

45. Coopération interuniversitaire - Banque de données

- 40.01 45 Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire

Réduction : - 75 milliers d'euros

Annulation du crédit

- 40.02 45 Bibliothèque virtuelle (nouveau)
Crédit supplémentaire : 248 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
03. Divers

- 01.10 03 Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'Enseignement supérieur
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 5 milliers d'euros
 Facture et frais de déplacement

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES (HORS DOTATIONS)

40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Réduction : - 138 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles

- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Réduction : - 487 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

42. Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel

- 11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 66 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)

- 43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Crédit supplémentaire : 680 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois
- 43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 191 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)

- 44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

- 44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES

51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française

- 41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire années antérieures : 12 milliers d'euros

Actualisation de l'estimation de la dépense

52. Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 52 Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes

Réduction : - 61 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

53. Hautes Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 53 Assurance des élèves

Réduction : - 24 milliers d'euros

Adaptation aux dépenses réelles

54. Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury

- 12.02 54 Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (nouveau)

Réduction : - 3 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

- 43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire années antérieures : 33 milliers d'euros

Recalcul en fonction de correctifs apportés à posteriori aux tableaux de bord du personnel des Hautes Ecoles

57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

- 44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire années antérieures : 52 milliers d'euros

Recalcul en fonction de correctifs apportés à posteriori aux tableaux de bord du personnel des Hautes Ecoles

58. Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

- 01.01 58 Dépenses générales quelconque relatives aux Hautes Ecoles
Réduction : - 28 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 11.04 58 Personnel de niveau 1 - Hautes Ecoles de la Communauté - Rémunérations
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois
- 43.01 58 Personnel de niveau 1 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 79 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois
- 44.01 58 Personnel de niveau 1 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

PROGRAMME 6 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE

60. Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des Ecoles d'Architecture

- 41.21 60 Dotation à l'Institut d'Architecture - La Cambre
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Actualisation des estimations des dépenses

61. Ecoles officielles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des Ecoles d'Architecture

- 43.24 61 Subvention à l'intercommunale d'Architecture
Réduction : - 76 milliers d'euros
 Actualisation des estimations des dépenses

62. Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Ecoles d'Architecture

- 44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc
Réduction : - 199 milliers d'euros
 Actualisation des estimations des dépenses

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

70. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes

- 01.01 70 Commissaires et délégués du Gouvernement
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

72. Congés de maternité

- 01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liées aux congés de maternité

Réduction : - 150 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit basée sur les dépenses déjà enregistrées en juin 2003 et projetées sur 12 mois

PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

81. Divers

- 12.24 81 Dépenses diverses relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur hors université

Réduction : - 46 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.01 81 Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur

Réduction : - 4 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

82. Subventions sociales

- 33.01 82 Subventions sociales

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

DIVISION ORGANIQUE 56 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 33.01 02 Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement de promotion sociale, y compris a.a.

Réduction : - 32 milliers d'euros

Annulation du crédit

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire

Crédit supplémentaire : 271 milliers d'euros

Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire

Réduction : - 5 milliers d'euros

Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 478 milliers d'euros

Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 291 milliers d'euros

Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire années antérieures : 8 milliers d'euros
 Facture SMAP 2001

52. Ecoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement

- 41.24 52 Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale de la Communauté française (B)
Crédit supplémentaire : 141 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de la gestion des dossiers

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 560 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées
- 43.24 54 Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale officiel subventionné (B)
Crédit supplémentaire : 279 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de la gestion des dossiers
- 43.25 54 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 602 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des besoins réels

55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Réduction : - 51 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des besoins réels
- 44.24 55 Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)
Crédit supplémentaire : 473 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de la gestion des dossiers
- 44.25 55 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 66 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des besoins réels

56. Formation-subvention à l'acquisition d'équipements

- 60.01 56 Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de promotion sociale (A)

Réduction : - 20 milliers d'euros

Adaptation en fonction de la gestion des dossiers

PROGRAMME 8 - RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

81. Actions diverses

- 01.02 81 Dépenses de toute nature avec la restructuration de l'Enseignement de promotion sociale (nouveau)

Réduction : - 40 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

83. Transfert de données

- 01.03 83 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO (nouveau)

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 30 Personnel statutaire

Crédit supplémentaire : 1075 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire

Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés

32. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 936 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés

33. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 1014 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'Enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Progression du subside par étudiant basée sur l'évolution de l'index

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés

Réduction : - 4 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 01.01.43 CSAA

43. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers

- 01.01 43 Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique

Crédit supplémentaire années antérieures : 4 milliers d'euros

Déclarations de créances tardives

44. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 44 Subventions de fonctionnement aux établissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés

Réduction : - 9 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

46. Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsidés sociaux aux Ecoles supérieures des arts

Réduction : - 1 millier d'euros

Crédit jugé suffisant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

70. Etablissements d'Enseignement officiels subventionnés

- 43.01 70 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 626 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés

71. Etablissements d'Enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 76 milliers d'euros

Adaptation en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

80. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.02 80 Subventions de fonctionnement aux Etablissements à horaire réduit officiels subventionnés

Crédit supplémentaire : 67 milliers d'euros

Progression du subside par étudiant basée sur l'évolution de l'index

82. Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 82 Subventions de fonctionnement aux Etablissements à horaire réduit libres subventionnés

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Progression du subside par étudiant basée sur l'évolution de l'index

**DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT A DISTANCE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 01.01 02 Dépenses généralement quelconques en matière de politique d'Enseignement à distance (nouveau)

Réduction : - 205 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 12.09 02 Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'Enseignement à distance

Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 33.01 02 Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles

Réduction : - 25 milliers d'euros

Annulation du crédit

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 1 -SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 21.01 10 Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 21.04 10 Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 1679 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 91.01 10 Amortissements dus pour la dette consolidée
Crédit supplémentaire : 2000 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS
UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10. Subventions et charges financières des Universités de la Communauté

- 21.03 10 Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des Universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 890 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 44.08 10 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des Universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 14 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 11. Subventions et charges financières des universités libres**
- 21.04 11 Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des Universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 911 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 21.05 11 Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek
Réduction : - 16 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des Universités libres (y compris primes éventuelles)

Réduction : - 1760 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 44.40 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers

Réduction : - 6 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 87

DETTE LIEE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10. Intérêts et charges d'amortissements

- 21.11 10 Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art.1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992.

Réduction : - 109 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

11. Région wallonne - Cocof

- 01.32 11 Dotation à la Région Wallonne
Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 01.34 11 Dotation à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)
Crédit supplémentaire : 624 milliers d'euros
Correction de l'exercice antérieur selon les paramètres actualisés